

REGLEMENT OFFICIEL

GO SPORT RUNNING DU CHATEAU DE VERSAILLES

EDITION 2019

Article 1^{er} : DEFINITION

Le Go Sport Running du Château de Versailles est une épreuve comportant plusieurs courses à pieds. Il se déroulera le dimanche 16 juin 2019 dans le Grand Parc et les jardins du Château de Versailles.

Le Go Sport Running du Château de Versailles est organisé par la société **Hugo Events**. Elle figure au calendrier National de la Fédération Française d'Athlétisme.

L'épreuve est conforme aux réglementations des courses Hors Stades soumises à une procédure d'autorisation administrative encadrée par :

- Les articles L 331-2 à L 331-7, R 331-6 à R 331-17 et A 331-15 du Code du Sport.

Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Go Sport Running du Château de Versailles est ouvert aux compétiteurs de toutes nationalités, licenciés ou non licenciés, de toutes catégories d'âges proposées par l'organisateur.

*Conformément à l'article L.231-3 du Code du Sport du 5 avril 2006 (loi relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte anti-dopage), la participation au Go Sport Running Tour du Château de Versailles est subordonnée à la présentation d'une licence sportive (FFA) portant attestation de délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à l'Athlétisme en compétition (circulaire n°13 du 21 avril 2008)

*Les licences compétition FSCF, FSGT et UFOLEP sont acceptées si elles font apparaître de façon précise la mention « Athlétisme ». Les autres licences ne sont pas acceptées.

*Tous les autres participants (licenciés à toute fédération non citée précédemment, licenciés à une fédération étrangère et non licenciés) devront envoyer l'original ou la photocopie d'un certificat médical portant la mention "ne présente pas de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition " et datant de moins d'un an au 16 juin 2019.

Chaque participant reconnaît que cette course requiert un entraînement minimum et qu'il doit être apte médicalement pour y participer.

Article 3 : CATEGORIES / TYPE DE COURSES

Il est possible de s'inscrire au Go Sport Running du Château de Versailles dans une catégorie d'âges, de distance et de type de course bien définies.

Les courses de l'épreuve seront chronométrées et donneront lieu à plusieurs classements. (cf. Article 11) à l'exception des courses organisées pour les enfants nés après 2011.

Toutes les courses se dérouleront sur le même site avec des distances différentes.

Selon le nombre d'inscrits, l'organisateur se réserve le droit de faire partir les coureurs par vague (nombre à déterminer) espacé selon un planning horaire bien défini à l'avance.

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier les parcours ou d'annuler des épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à une réparation de préjudice.

Quelle que soit la formule de son inscription, chaque participant concourra au classement général individuel de la course pour laquelle il sera inscrit.

Les participant(e)s seront réparti(e)s sur 6 distances différentes et pourront s'inscrire sur chaque type de course selon leur catégorie d'âge définie par le règlement des courses Hors Stade de la FFA :

- **15KM Course Royale** : Course à pied
Masters 1979 et avant - Homme/Femme
Seniors 1980-1996 - Homme/Femme
Espoirs 1997-1999 - Homme/Femme
Juniors 2000-2001 - Homme/Femme
Cadets 2002-2003 - Homme/Femme

- **8KM Course des Princesses** : Course à pied
Masters 1979 et avant - Femme
Seniors 1980-1996 - Femme
Espoirs 1997-1999 - Femme
Juniors 2000-2001 - Femme
Cadettes 2002-2003 - Femme
- **2KM Course du Château** : Course à pied
Minime 2004 – 2005 - Homme/Femme
Benjamin 2006 - 2007 - Homme/Femme
Poussin 2008 - 2009 - Homme/Femme
- **400m Course des Chevaliers** : Course à pied
Eveil Athlétique 2010 et après - Homme/Femme

Article 4 : INSCRIPTIONS

5 étapes doivent être respectées avant de retirer son dossard au Château de Versailles ou dans le magasin GO SPORT choisi par les organisateurs (cf. Article 6) :

1. Le dossier d'inscription est à remplir sur le site Internet officiel du Go Sport Running du Château de Versailles : www.gosportrunningchateauversailles.com (dossier d'inscription en ligne).
2. Une fois le dossier rempli et complété, le participant reçoit par email une référence dossier.
3. Pour valider définitivement son inscription, le participant devra obligatoirement :
 - Régler la totalité du droit d'engagement. (soit par carte bancaire, soit par chèque)
 - Envoyer les documents complémentaires obligatoires (photocopie de licence valide ou certificat médical ou autorisation parentale) scanné et téléchargé directement via le compte du participant, soit par courrier à l'adresse suivante : *Hugo Events Running Versailles, 34-36 rue La Pérouse 75016 Paris - France*
4. Une fois son dossier complet, le participant reçoit par email sa confirmation d'inscription (votre numéro de dossard sera envoyé par mail ultérieurement)
5. Les participants mineurs à la date de l'épreuve devront pour s'inscrire fournir obligatoirement une autorisation parentale déclinant toute responsabilité envers l'organisateur (document à télécharger sur le site Internet officiel de l'épreuve)

Quelques précisions complémentaires :

- A l'exception des dossards déjà réservés, l'attribution du numéro de dossard s'effectue par ordre chronologique d'inscription et par sas d'horaire.
- La date limite d'inscription au Go Sport Running du Château de Versailles 2019 est fixée au samedi 15 juin 2019, à midi. L'organisateur se réserve le droit de stopper les inscriptions si celles-ci dépassent le quota fixé mais se réserve aussi le droit de les poursuivre si certaines courses ne font pas le plein.
- Aucun Numéro de dossard ne sera attribué et envoyé tant que le dossier du coureur n'est pas complet. Il ne sera pas possible de retirer le dossard sans cette confirmation de numéro de dossard.
- **Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.**
- **Cependant L'organisation propose une « option annulation » qui permettra de récupérer son droit d'engagement sous certaines conditions.**
- Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.
- L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 5 : MONTANT DE L'INSCRIPTION

Le montant de l'inscription individuelle (hors frais de gestion) du Go Sport Running du Château de Versailles 2019 s'élève à :

- Course Royale – 15km
29 € avant le 31-12-2018
32 € du 01-01-2019 au 28-02-2019
34 € du 01-03-2019 au 16-05-2019
36 € après le 16-05-2019
- Course des Princesses – 8km
18 € avant le 31-12-2018
20 € du 01-01-2019 au 28-02-2019
22 € du 01-03-2019 au 16-05-2019
24 € après le 16-05-2019
- Course du Château 2km
10 € Prix unique
- Course des Chevaliers – 400m
3 € Prix unique

Le tarif applicable est calculé en fonction de la date du paiement (date de transaction par Carte Bancaire ou date de réception des chèques) et non la date de création de dossier d'inscription.

Ce que comprend l'inscription :

- 1 dossard incluant le transpondeur nécessaire au chronométrage
- Un Tee-shirt commémoratif de l'évènement
- Des cadeaux offerts par les partenaires du Go Sport Running du Château de Versailles
Mais aussi de nombreux services :
- Un service médical assuré par une équipe professionnelle
- La présence de ravitaillements (liquides) en course
- La présence d'un ravitaillement (solide et liquide) à l'arrivée
- Un service de récupération après l'effort
- Une consigne « vestiaire »
- La publication des résultats
- Une assurance couvrant la responsabilité civile entre chaque départ et chaque arrivée

Ne sont pas compris dans l'inscription :

- Les assurances Individuelle Accident (en option) et Dommage Matériel
- De manière générale tout ce qui n'est pas précisé dans « Ce que comprend l'inscription »

Article 6 : RETRAIT DES DOSSARDS

Le dossard de participation sera à retirer sur présentation de la confirmation d'inscription et d'une pièce d'identité en deux endroits :

Soit :

- Dans le magasin GO SPORT choisi par l'organisation, à une date définie qui sera validée le 16 mai 2019 au plus tard (voir horaires et lieu sur le site internet)

Soit :

- Sur le Village du Go Sport Running du Château de Versailles 2019 qui sera installé dans le Parc du Château de Versailles – Allée du Trianon – Entrée Porte de la Reine/Bd de la Reine à Versailles le samedi 15 juin 2019 de 10h jusqu'à 19h.

Aucun dossard ne sera remis le jour de la course ou expédié par courrier (sauf option payante supplémentaire) Chaque participant devra impérativement venir retirer son dossard en main propre ou une tierce personne devra retirer le dossard avec votre bon de retrait de dossard et une photocopie de pièce d'identité.

Article 7 : ORGANISATION DES COURSES

Le Go Sport Running Tour du Château de Versailles se déroulera selon un planning horaire de courses très précis. L'horaire exact de chaque type de course sera validé définitivement 1 mois avant le jour de l'épreuve.

Les courses dénommées la Course Royale et la course des Princesses proposeront des départs différés par vague selon le nombre des participants et la quantité des inscrits.

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours.

Article 8 : SECURITE MEDICALE

Le service médical du Go Sport Running Tour du Château de Versailles 2017 sera composé de médecins urgentistes spécialisés, de la Croix Rouge et/ou de la Protection Civile en nombre suffisant, en fonction de la réglementation en vigueur et des caractéristiques de l'événement.

Pour des raisons médicales, un participant peut provisoirement ou définitivement être retiré de la course.

Article 9 : LUTTE ANTI-DOPAGE

Les participants du Go Sport Running du Château de Versailles 2019 s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport.

Des contrôles anti-dopage pourront être effectués, sans aucun préavis, par les institutions compétentes.

Article 10 : CHRONOMETRAGE

Le chronométrage du Go Sport Running du Château de Versailles 2019 sera effectué avec un système de chronométrage électronique. Tous les inscrits (à l'exception des participant (e) s de la course des Chevaliers) se verront remettre dans leur dossard un transpondeur qui sera initialisé automatiquement sur la ligne de départ et qui servira à donner le temps final du coureur lors de son passage sur la ligne d'arrivée.

Un coureur n'empruntant pas totalement l'itinéraire ne sera pas classé à l'arrivée.

Le dossard muni du transpondeur remis lors du retrait du dossard devra être conservé tout au long de la course.

Article 11 : CLASSEMENTS

Les classements seront établis sur la base du temps réalisé entre le départ et l'arrivée du parcours.

Le temps pris en compte sera celui que donnera exactement le transpondeur.

Chaque catégorie et type de courses (à l'exception de la course des chevaliers) donnera lieu à un classement général individuel pour l'ensemble des coureurs et des sous-classements par sexe et classe d'âges selon la répartition suivante ;

- **La Course Royale** 15km :
Général/ Général H/Général F / MASTERS V1 = 1970-1979 H et F/ MASTERS V2 = 1960-1969 H et F/ MASTERS V3 = 1950-1959 H et F/ MASTERS V4 = 1949 et avant H et F/ Junior H+F (2000-2001) / Cadet H+F (2002-2003)
- **La Course des Princesses** 8km :
Général F / MASTERS V1 = 1970-1979 F/ MASTERS V2 = 1960-1969 F/ MASTERS V3 = 1950-1959 F/ MASTERS V4 = 1949 et avant F/ Junior F (2000-2001) / Cadettes F (2002-2003)
- **La Course du Chateau** :
Minime (2004-2005) – H et F / Benjamin (2006-2007) – H et F
Poussin (2008-2009) H+F

Article 12 : RECOMPENSES

Chaque vainqueur de catégorie, de sexe et classe d'âges sera récompensé par des lots en nature.

D'autres lots seront distribués selon les catégories de courses et d'âges.

Aucun prix en espèces ne sera remis.

Une médaille sera offerte à chaque finisher, c'est-à-dire à chaque coureur qui aura rejoint la ligne d'arrivée en étant officiellement classé.

Article 13 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

En s'inscrivant au Go Sport Running du Château de Versailles 2019, les participants s'engagent à respecter l'environnement, plus particulièrement le Parc du Château de Versailles, classée patrimoine mondiale de l'UNESCO. Il est strictement interdit d'abandonner quelque déchet que se soit (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours, sous peine de disqualification.

Des poubelles sont à disposition sur chaque poste de ravitaillement et à l'arrivée, elles doivent impérativement être utilisées.

Article 14 : ASSURANCES

L'assurance annulation (+5 €) vous permet de vous faire rembourser du montant de la course (hors frais d'assurance) jusqu'à 14 jours de l'évènement sans justificatif. Elle vous permet également d'échanger votre place avec l'un de vos amis ou de reporter votre place sur une édition ultérieure

Responsabilité Civile : Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de l'ensemble de l'équipe d'organisation et celle de tous les participants du Go Sport Running du Château de Versailles 2019. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la course, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée. Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont les participants pourraient bénéficier par ailleurs.

Individuel Accidents : Tous les participants du Go Sport Running du Château de Versailles 2019, licenciés ou non à une fédération sportive, peuvent souscrire dès à présent par correspondance, ou au plus tard lors du retrait de leur dossard au Château de Versailles ou au magasin Go Sport, une assurance garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu lors de l'épreuve. L'indemnisation, fonction des dommages, intervient dès lors que l'assuré est victime d'un accident durant sa participation à la course. Cette assurance est facultative mais fortement recommandée. Elle peut être souscrite en complément ou à défaut d'une assurance de même type détenue notamment via une licence sportive (FFA par exemple). La notice d'information et le bulletin d'adhésion sont disponibles sur le site Internet.

Domage matériel : L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Article 15 : DROITS A L'IMAGE

Par sa participation au Go Sport Running du Château de Versailles, chaque participant autorise expressément l'organisation (ou ses ayants-droit) à utiliser, faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 16 : CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Par l'intermédiaire de l'organisation, chaque participant être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. S'il ne le souhaite pas, il lui suffira d'écrire à l'organisation en indiquant son nom, prénom, adresse et numéro de dossard.

Article 17 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

En s'inscrivant au Go Sport Running du Château de Versailles 2019, chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepter expressément et sans réserve.